

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 18 mars 2014

Etaient présents : J.Y PRALON, Maire, Président -
I. ALLELY, Vice Présidente, Responsable du CCAS -
C. LAMIRAULT -
B. TARDY - M.T. NICOLAS - B. TOURNERET -
Absent excusé : P. DA COSTA, J.M. BENOIT
Secrétaire de séance: C. LAMIRAULT

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 DU COMPTABLE DU TRESOR

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2013 du Comptable du Trésor.

II. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Les six membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés, Président compris. Le quorum est atteint en précisant que le représentant légal du CCAS n'entre pas dans le décompte de ce quorum.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. B. TARDY, approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2013, constatant sa conformité au compte de gestion du Comptable du Trésor précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2013 sont donc les suivants :

Pour la section de fonctionnement : un excédent de 1 514,10 €

Pour la section d'investissement : un résultat nul

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Au compte 002 «excédents reportés» (compte 110 du bilan) la somme de 1 514,00 €.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2014, qui se décline comme suit :

<i>RECETTES</i>		<i>DEPENSES</i>	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>1 514,00</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>2 750,00</i>
<i>Subvention commune</i>	<i>1 516,00</i>	<i>Charges de personnel</i>	<i>80,00</i>
<i>Produits divers</i>	<i>200,00</i>	<i>Autres charges gestion cour</i>	<i>400,00</i>
<i>TOTAL RECETTES</i>	<i>3 230,00</i>	<i>TOTAL DEPENSES</i>	<i>3 230,00</i>

Une question a été évoquée concernant les aides et subventions aux associations. Il paraît opportun de ne pas figer les sommes allouées, soit aux aides soit aux associations, pour permettre plus de souplesse quant à l'utilisation de ces sommes.

La séance est levée à 19 heures.